

Réalisation d'abris avicoles photovoltaïques sur parcours pour poules pondeuses

ST JAUME, UPAIX (05)

Etat initial de l'environnement – Dossier minute



Mai 2021



SOMMAIRE

Contexte	3
Historique des parcelles concernées par le projet et utilisation actuelle	3
Description et objectif du projet	3
Etat initial de l'environnement	4
<i>ZNIEFF</i>	4
<i>Inventaire départemental des zones humides</i>	7
<i>Natura 2000</i>	8
<i>Flore et habitats naturels</i>	10
<i>Faune</i>	10
<i>Fonctionnalités écologiques</i>	11
<i>Paysage</i>	11
Mesure prise en faveur de l'environnement	12
<i>Intégration paysagère</i>	12
<i>Compatibilité avec les activités agricoles</i>	12

CONTEXTE

L'EARL de ST Jaume sur la commune d'UPAIX, dans les Hautes-Alpes, fait l'objet d'un projet de réalisation d'abris photovoltaïques apportant une amélioration de la qualité du parcours et une production d'électricité.

Conformément à l'art. R 122-2 du Code de l'environnement, une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale est réalisée.

Ce dossier minute présente un état initial de l'environnement rapide connu à ce jour pour le site (données bibliographiques : INPN, Silène faune et flore, DREAL PACA ; données de terrain 2021 du bureau d'étude Monteco) et les mesures prises pour réduire les effets du projet sur l'environnement.

HISTORIQUE DES PARCELLES CONCERNEES PAR LE PROJET ET UTILISATION ACTUELLE

Historiquement et depuis plusieurs dizaines d'années, les parcelles concernées par le projet d'abris étaient occupées par des vergers de pommiers. En 2017, l'EARL de ST Jaume a été créée et en 2018, l'arrachage des pommiers a été réalisé afin de permettre la mise en place d'un élevage de poules pondeuses de plein air.

A ce jour, les parcelles concernées par le projet sont localisées directement à l'ouest du bâtiment d'élevage. Elles sont utilisées pour le parcours des volailles. Le sol nu au début du printemps 2021 a ensuite été ensemencé en prairie enherbée pour les animaux. Les parcelles sont actuellement dénuées d'arbres et d'espaces ombragés.

DESCRIPTION ET OBJECTIF DU PROJET

Le projet consiste en la réalisation de 6 abris photovoltaïques sur les parcelles utilisées actuellement comme parcours à ciel ouvert par les poules.

Les dimensions d'un abri sont de l'ordre de : 30m30 de longueur, 8m07 de largeur, 1m80 de hauteur dans sa partie la plus basse et 4m51 dans sa partie la plus haute. Le dispositif affiche une pente de 17 degrés (30,5%).

Aucun travail de démolition n'est prévu, le poulailler reste en place. Les abris seront positionnés sur le terrain à l'ouest du poulailler. Des haies arbustives seront plantées au nord et à l'est des abris et du poulailler.

L'objectif du projet est de permettre la production d'électricité dite « verte » à hauteur de 293,76 kWc totalement compatible avec l'activité avicole déjà en place et d'améliorer la qualité du parcours des volailles avec un apport d'abris et d'ombre.

La durée d'exploitation est prévue pour une période de 30 ans, renouvelable une fois pour 10 ans.

A l'issue de l'exploitation, les dispositifs seront déposés et envoyés vers une filière de recyclage (PV Cycle).

ZNIEFF



Les ZNIEFF ou zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristiques ne constituent pas des zonages réglementaires, mais sont représentées par des sites reconnus pour leurs fortes capacités biologiques et leur bon état de conservation. Ces secteurs du territoire sont particulièrement intéressants sur

le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type 1, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- Les ZNIEFF de type 2, qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. 4 ZNIEFF de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2 se situent à proximité du site d'étude.

Type	Nom	Distance au site	Intérêts faunistiques et floristiques
ZNIEFF I	La moyenne Durance, ses ripisylves et ses îles de l'aval de la retenue de Curbans-la Saulce à Sisteron	930 m à l'est	<p>Bien que moyennement large et relativement encaissé, entre d'anciennes terrasses fluvio-glaciaires perchées, le lit de la Durance a tout de même créé une très grande variété d'habitats caractérisés par une bonne représentativité de tous les stades de la dynamique de végétation, où se rencontrent à la fois des espèces végétales d'origine montagnarde et méditerranéenne.</p> <p>Le site compte 6 espèces végétales et 8 espèces animales déterminantes dont le Rosier de France, le Castor d'Europe, le Sonneur à ventre jaune...</p>
	Plateau et collines du Forest, au nord d'Upaix	1,671 Km au nord	<p>Le relief est constitué de collines et plateaux, culminant à 684 m, la végétation est principalement composée de pelouses et de garrigues.</p> <p>Les pelouses steppiques sub-continentales sont le seul habitat déterminant du site.</p> <p>Plusieurs espèces animales patrimoniales dont 1 déterminante : le Moineau soulcie.</p>
	Lac de Mison et ses zones humides adjacentes	1,442 km au sud-ouest	<p>Le site comprend le lac de Mison, retenue artificielle de création relativement récente, et les prairies humides situées au nord de la digue du lac. Il comporte une végétation lacustre et palustre avec des gazons amphibies à humides en bordure du lac, des roselières aquatiques péri-</p>

Type	Nom	Distance au site	Intérêts faunistiques et floristiques
			<p>lacustres et des prairies humides de bordure. Le site est environné par des prairies, quelques cultures et boisements de Chêne pubescent (<i>Quercus humilis</i>).</p> <p>2 habitats déterminants : les gazons amphibies méridionaux et les herbiers aquatiques de végétaux à grandes feuilles flottantes à Renouée amphibie.</p> <p>8 espèces végétales et 2 espèces animales déterminantes dont l'Orchis à odeur de punaise, la Gratiolle officinale, le Sonneur à ventre jaune.</p>
	Plateau du Puy - mare de la Paillade	1,956 m au sud	<p>Le site concerne un petit plateau au relief peu marqué. Supportant une végétation de caractère supra méditerranéen, le versant sud de Paume Véran est essentiellement forestier (chênaie) mais comporte quelques zones plus ouvertes de garrigues. Le plateau de Paume Véran est principalement composé de terres agricoles, au sein desquelles se maintiennent une zone humide et des lambeaux de chênaie.</p> <p>1 habitat déterminant : les mares temporaires avec végétation pionnière de plantes annuelles des vases temporairement humides.</p> <p>11 espèces végétales et 1 espèce animale déterminantes dont l'Ophioglosse commun, la Petite violette, l'Inule des fleuves, le Pique prune.</p>
ZNIEFF II	La moyenne Durance à l'aval de Serre-Ponçon jusqu'à Sisteron	930 m à l'est	<p>Le site correspond au cours de la Durance, avec ses iscles et ses ripisylves, à l'aval de Serre Ponçon jusqu'à Sisteron. Bonne représentativité de tous les stades de la dynamique de végétation. La végétation riveraine est dominée par des formations de hautes herbes, de fourrés et de forêts riveraines. Les bancs de graviers, récemment déposés et colonisés par une végétation pionnière, sont assez peu nombreux et n'occupent que de faibles surfaces. En revanche les bancs de galets plus anciens occupent de plus vastes surfaces. Ils sont colonisés par une végétation de fourrés pionniers de saules, et sur les terrasses alluviales les plus hautes, et donc les plus sèches, de pelouses ou de garrigues à Thym (<i>Thymus vulgaris</i>), voire de chênaies de Chêne pubescent (<i>Quercus humilis</i>).</p> <p>2 habitats déterminants : herbiers palustres et flottants d'étangs et plan d'eau à Utriculaires et les cladiaies.</p> <p>Neuf espèces végétales et dix espèces animales déterminantes.</p>

Tableau 1 : ZNIEFF à proximité ou sur le site d'étude



Carte 1 : Localisation des ZNIEFF et du projet

La zone d'étude n'est pas directement concernée par le zonage d'une ZNIEFF. Les milieux naturels et la composition écologique du site ne traduit pas d'enjeu relatif aux ZNIEFF à proximité.

Le code de l'Environnement (art. L.211-1) définit des zones humides comme « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire », dans lesquels « la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les zones humides (marais, tourbières, vasières, forêts alluviales, etc.) sont des zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, caractérisées par la présence d'eau, en surface ou dans le sol. Cette position d'interface leur confère un rôle important dans la régulation des débits des cours d'eau et l'épuration des eaux. Elles contribuent donc à la gestion de la ressource en eau. Il s'y développe également une faune et une flore spécifique, adaptées aux conditions particulières de ces milieux, notamment de nombreuses espèces rares ou menacées. Cependant, ces milieux sont fragiles et sont en régression en France.

La préservation des zones humides, préconisée et réglementée au Code de l'environnement pour des raisons patrimoniales et le maintien de la biodiversité, est également un facteur favorable à la limitation des risques liés aux phénomènes pluvieux exceptionnels et à l'écrêtement des crues grâce à leur capacité de stockage et de ralentissement des flux qu'elles représentent.

Aucune zone humide ne concerne la zone d'étude. Les zones humides les plus proches recensées à l'inventaire départemental (CEN PACA) sont :

- Les Prairies humides - UPAIX 1, à 223 m au nord-ouest.

On note cependant en bordure ouest de la parcelle concernée par les travaux, la présence d'un petit cours d'eau temporaire, rejoignant le Béal de Laurette au sud. Ce cours d'eau n'est pas concerné par le projet.



Carte 2 : Localisation des zones humides de l'inventaire départemental et du projet

NATURA 2000

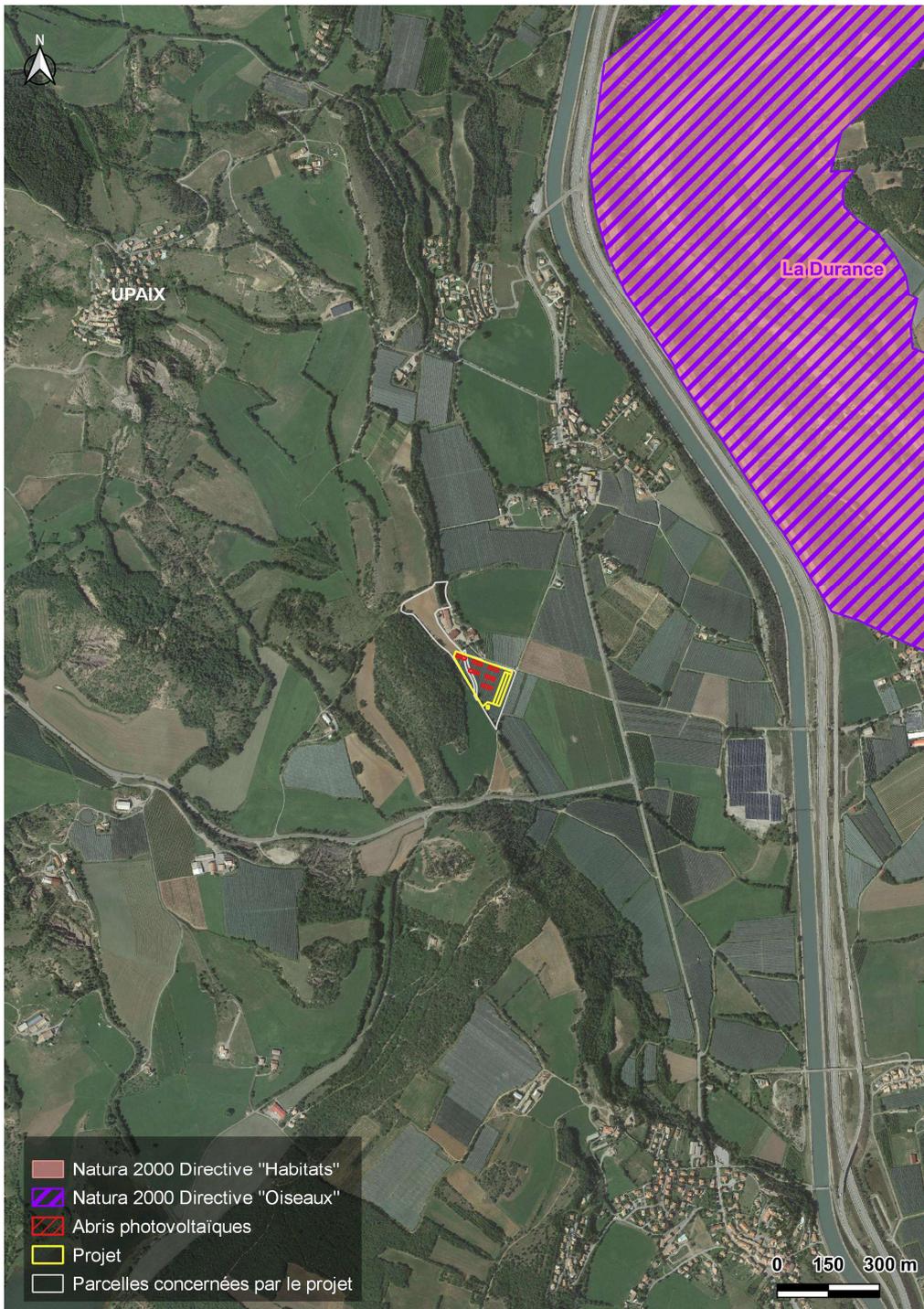


Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages et de leurs habitats. La mise en place de ce réseau s'appuie sur l'application des Directives européennes Oiseaux (ZPS ou Zone de Protection Spéciale) et Habitats (ZSC Zone Spéciale de Conservation ou SIC Site d'Importance Communautaire). Les sites Natura 2000 bénéficient

d'un cadrage réglementaire. En France, chaque site est géré par un gestionnaire qui nomme ensuite un opérateur chargé d'animer un comité de pilotage, de réaliser le document de gestion du site (DOCOB) et de le faire appliquer.

2 sites Natura 2000 se localisent à proximité de la zone du projet :

Type	Nom	Distance au site	Intérêts faunistiques et floristiques
ZSC – Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000 – Directive Habitats) & ZPS – Zone de Protection Spéciale (Natura 2000 – Directive Oiseaux)	La Durance	930 m à l'est	<p>Grande rivière à la fois alpine et méditerranéenne, on y rencontre une diversité d'habitats naturels en perpétuel mouvement : iscles graveleux, sablonneux ou limoneux, mares, lônes, adoux...</p> <p>19 habitats d'intérêts communautaires dont 4 prioritaires : Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davalliana</i> (7210), Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i> (7240), Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>) (91E0), Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i> (6220).</p> <p>31 espèces animales visées à l'Annexe II de la Directive « Habitats ».</p> <p>La vallée de la Durance constitue un important couloir de migration. Ses zones humides accueillent de nombreux oiseaux hivernants (canards, foulques...) et migrateurs aux passages printanier et automnal.</p> <p>63 espèces d'oiseaux visées à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ».</p>



Carte 3 : Localisation des sites Natura 2000 et du projet

Le projet n'est pas directement concerné par le zonage d'un site Natura 2000. Les milieux naturels et la composition écologique du site ne traduit pas d'enjeu relatif aux sites Natura 2000 à proximité.

FLORE ET HABITATS NATURELS

La flore et les habitats naturels ont fait l'objet d'un passage par C. Guignier (Monteco) le 13 avril 2021.

Les relevés de terrain permettent d'identifier les habitats naturels de la zone d'étude, d'évaluer leur état de conservation et de localiser les espèces floristiques à enjeux et/ ou réglementées.

La parcelle concernée par le projet présente un sol en terre nu, labouré, au mois d'avril 2021. Elle a étéensemencée en prairie pour volailles depuis. Cette parcelle agricole est conjointe au sud-ouest avec le bâtiment d'élevage, bordée par une route au nord puis par des vergers de fruitiers. En partie sud, elle est bordée par un ruisseau temporaire, à la ripisylve très dégradée au niveau de la parcelle concernée par le projet. Au niveau de la partie sud-est, le cours d'eau est en passage souterrain. Au nord-est, le relief plus marqué présente un boisement dominé par le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), parsemé de Pin noir.

Concernant les espèces végétales patrimoniales, au 20/04/2021, la consultation des bases de données SILENE n'indique pas de présence d'espèces protégées ou patrimoniales.

La visite de terrain permet de confirmer l'absence d'espèce végétale patrimoniale en avril 2021 et la très faible potentialité pour la présence de telles espèces sur la zone d'étude.

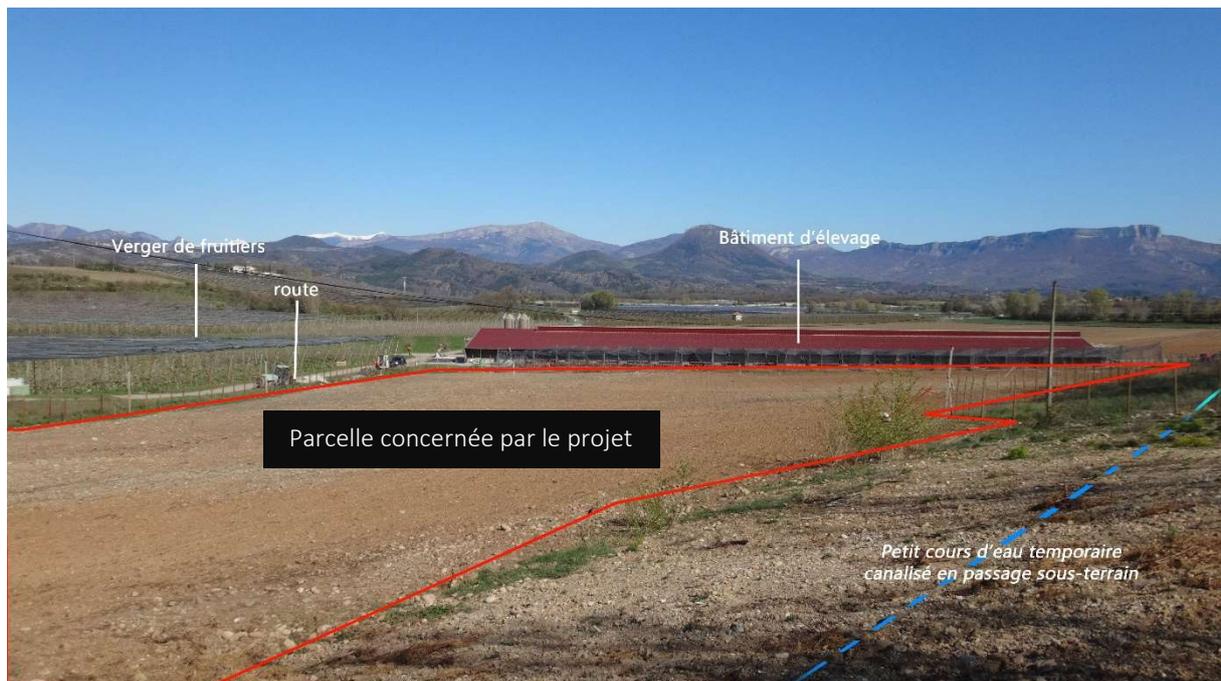


Photo 1 : Vue sur la parcelle concernée par le projet, le poulailler en arrière-plan

FAUNE

Au 21/04/2021, la consultation des bases de données SILENE indique qu'aucune espèce animale patrimoniale n'est identifiée au sein de la zone d'étude.

FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES

Etant donné le contexte fortement agricole (vergers), la nature du projet, l'absence de modification directe par rapport au cours d'eau temporaire en partie ouest (clôture déjà existante en parallèle), la réalisation du projet n'engendre pas de modification significative sur les fonctionnalités écologiques locales.

PAYSAGE

Le projet s'insère dans un contexte agricole, sur une plaine où le relief n'offre pas beaucoup de point de vue sur le site. Il est cependant visible, d'un point de vue lointain, depuis le village d'UPAIX situé au nord-ouest.

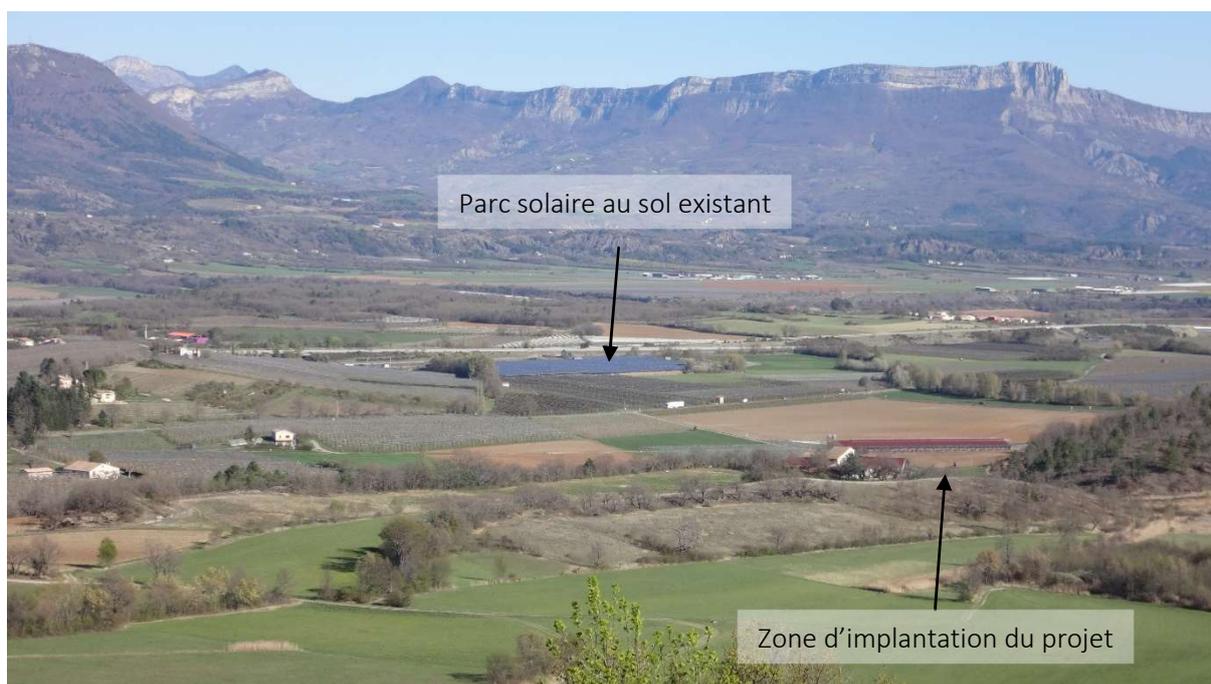


Photo 2 : vue zoomée sur le site depuis UPAIX



Photo 3 : Vue lointaine sur le site depuis UPAIX

MESURE PRISE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

INTEGRATION PAYSAGERE

Afin de réduire les effets sur le paysage, notamment concernant la perception lointaine depuis le village d'UPAIX et d'améliorer la qualité du parcours pour les volailles, la plantation d'arbres et d'arbustes d'essence locale, non invasif, est prévue autour du projet et entre les abris et le poulailler.

COMPATIBILITE AVEC LES ACTIVITES AGRICOLES

Les abris photovoltaïques ont été dimensionnées afin de ne pas contraindre l'activité avicole actuellement en cours sur la parcelle.